



BOBTAIL CLUB DE FRANCE

<http://www.bobtailclubdefrance.com>

Siège Social chez le Secrétaire Monsieur Jean Marie MASSET
1 Rue Léon Jouhaux - 44550 ST MALO DE GUERSAC - 02.40.91.19.57

Conditions pour paraître dans la rubrique « éleveurs du club » avec listing des naissances pour les chiots de – de 3 mois applicable à compter du 01 Février 2008.

-Respecter l'ensemble des règlements de la cynophilie française (âge de vente des chiots à partir de 8 semaines révolues, conditions sanitaires, primo injections CHP=Carré-Hépatite- Parvovirose) Protocole de vaccination et de vermifugation suivi quel que soit l'âge du chien, identification obligatoire, inscription au LOF (livre des origines français) de tous les chiots.

-Etre adhérent depuis au moins 18 mois au BCF (obligatoirement à jour de cotisation au 1^{er} mars de l'année en cours) et n'appartenir à aucun autre club de race ou association de bobtail non reconnu par la SCC, seul le Bobtail Club de France étant affilié.

-Posséder un affixe

-Ne reproduire qu'avec des chiens confirmés, cotés au minimum 2 et cela pour l'ensemble de l'élevage et dépistés au niveau de la dysplasie coxo-fémorale avec radiographie lue et interprétée par le lecteur du BCF avec un stade maximum autorisé de C. Concernant la cotation 2 un délai de 9 mois est accordé pour se mettre en conformité pour le test de caractère uniquement.

Exemption de la cotation 2 des mâles utilisés à l'étranger.

-S'engager à fournir un inventaire annuel du cheptel présent à l'élevage.

- Etre présent régulièrement dans les expositions organisées par le BCF, telles que les régionales, et nationales d'élevage (il est demandé au minimum la présence d'une année sur deux pour la Nationale).

-Assurer de façon active la promotion du BCF, par le biais des parrainages et susciter chez les acheteurs, un esprit associatif (photos, récits, aide ...). Pour les possesseurs d'un site Internet, il est demandé un lien avec le club.

-Posséder le certificat de capacité ou l'examen du certificat de capacité.

Le non-respect d'une des conditions ci-dessus énoncées, entraînera la suspension immédiate de l'éleveur de la liste de diffusion.

Conditions pour paraître dans la rubrique « liste des chiots » pour une durée de 3 mois

-Respecter l'ensemble des règlements de la cynophilie française (âge de vente des chiots à partir de 8 semaines révolues, conditions sanitaires, primo injections CHP=Carré-Hépatite- Parvovirose) Protocole de vaccination et de vermifugation suivi quel que soit l'âge du chien, identification obligatoire, inscription au LOF (livre des origines français) de tous les chiots.

-Etre adhérent depuis au moins 18 mois au BCF (obligatoirement à jour de cotisation au 1^{er} mars de l'année en cours) et n'appartenir à aucun autre club de race ou association de bobtail non reconnu par la SCC, seul le Bobtail Club de France étant affilié.

-Ne reproduire qu'avec des chiens confirmés cotés au minimum 2 et dépistés au niveau de la dysplasie coxo-fémorale avec radiographie lue et interprétée par le lecteur du BCF.

Conditions valables pour une parution annuelle unique en conformité avec les textes en vigueur pour les non-possesseurs du certificat de capacité ou de l'examen du certificat de capacité.